



Sélection d'entrée 2021/2022

Sélections CESF

<p>13 mai 2021 au 10 juin 2021 clôture des inscriptions.</p>	<p>DOSSIER D'INSCRIPTION : Ouverture le 13 mai 2021 Clôture 10 juin 2021</p> <p>→ Télécharger le dossier de sélection sur le site Internet www.faire-ess.fr / Formation / Formations accessibles avec le Bac</p> <p>→ Frais d'étude de dossier : 50 € A régler sur le site FAIRE ESS au plus tard le 10 juin 2021.</p> <p>Le règlement de ces frais selon la procédure suivante :</p> <p><u>Etape 1</u> : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr / s'inscrire en ligne / ...</p> <p><u>Etape 2</u> : Payer en ligne le montant des frais liés à l'étude du dossier 50 euros -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom.</p> <p><u>Etape 3</u> : Vous recevrez un justificatif de paiement – à joindre au dossier.</p> <p>Les candidats issus du <u>BTS ESF IRTS 2021</u> sont dispensés des frais d'étude de dossier.</p>
<p align="center">Les résultats de l'étude des dossiers seront communiqués par email individuel le 17 juin 2021 – 18h00.</p>	

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date de clôture ne sera pas traité.

Au 17 juin 2021	Les résultats de l'étude de dossier sont adressés aux candidats par email individuel. Les candidats, dont le dossier a été retenu, recevront par ce même email, la convocation à l'épreuve orale d'admission - convocation par demi-journée.
Du 17 au 22 juin 2021 inclus.	<p><u>Frais épreuve orale d'admission : 80 €</u> A régler sur site IRTS (ni chèque, ni espèces).</p> <p>Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS, par carte bleue selon la procédure suivante :</p> <p>Etape 1 : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr</p> <p>Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais liés à l'épreuve orale d'admission de 80 € -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom.</p> <p>Etape 3 : Vous recevrez un justificatif de paiement</p> <p>Etape 4 – vous transmettez ce justificatif en même temps que votre confirmation de participation à l'entretien en répondant à l'email par lequel vous avez reçu la convocation (selection@irtsmontpellier.fr).</p> <p>→ Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</p> <p>Les candidats issus du <u>BTS ESF IRTS 2021</u> sont dispensés des frais d'épreuve admission.</p>
<p>L'épreuve orale d'admission 2021</p> <p>est prévue</p> <p>jeudi 24 juin sur convocation.</p>	<p>Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La convocation, • ma carte d'identité, • mon curriculum vitae, • Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn) et 1 bibliographie adaptée. <p>Si vous souhaitez bénéficier d'un allègement pour la formation, vous devez en effectuer la demande <u>dans votre document de présentation personnelle</u> en indiquant à quel titre.</p> <p><i>Les candidats qui en auront fait la demande et qui <u>seront reconnus admis après la sélection</u>, seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u>.</i></p>
Le 30 juin 2021	Les résultats sont envoyés par mail individuel.
1er octobre 2021	Rentrée des étudiants admis en formation.